

Tableau de bord - Suivi de la phase d'admission Parcoursup 2026

Chiffres du 11/07/26

	Lycéens (scolarisés en France ou dans un établissement français à l'étranger)	Etudiants en demande de réorientation (scolarisés en France)	Candidats scolarisés à l'étranger (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne)
Nombre de candidats	660 399	206 038	42 537
Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	576 749	152 351	16 502
Candidats ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	26 626	7 471	2 623
Candidats ayant saisi la CAES *	5 781	719	47

Le tableau de bord Parcoursup est actualisé quotidiennement et automatiquement.

Il permet de suivre l'évolution de la situation des candidats suivants qui ont au moins confirmé un vœu sur Parcoursup. Il sera publié pour la période du 2 juin au 11 juillet 2026.

Les données sont détaillées selon trois groupes de candidats :

- les lycéens en terminale scolarisés en France ou préparant le baccalauréat français dans un lycée français à l'étranger ;
- les étudiants en réorientation ou en remise à niveau scolarisés en France ;
- les candidats (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne) scolarisés à l'étranger en dehors des établissements préparant au baccalauréat français. Parmi ces 42 537 lycéens et étudiants scolarisés à l'étranger hors réseau AEF, les candidats non-européens représentent près de 80 %, les candidats européens (hors nationalité française) 8 % et les lycéens et étudiants français 12 %.

Pour rappel : les candidats non-européens scolarisés à l'étranger (hors lycée français à l'étranger) font leurs demandes de licence via la procédure Campus France. Ils ne peuvent candidater via la procédure Parcoursup que pour un spectre de formations limité : les formations sélectives (classes prépas, STS, écoles...).

Ce tableau de bord ne fait pas état de la situation des candidats non scolarisés et en « reprise d'études », qu'ils soient titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaire français ou étranger, dont l'accompagnement est, pour ceux qui résident en France, prévu en lien avec le Ministère du Travail et des Solidarités ainsi que les partenaires de la formation et de l'insertion professionnelles associés, via le module parcours+, pour leur proposer, le cas échéant, des formations et des services adaptés à leur profil et à leur projet.

* Les candidats ayant saisi la CAES sont ceux qui, après avoir été contactés individuellement par téléphone et mail par les services de Parcoursup, ont confirmé leur souhait de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour poursuivre leur projet. Cet accompagnement a commencé et se poursuivra jusqu'à la fin de la procédure. Il est assuré par le recteur de chaque académie, en lien avec les représentants de l'enseignement secondaire, supérieur, des CROUS et les partenaires territoriaux du rectorat en charge de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle.